

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 21 juin 2016

Le conseil spécialisé pour les filières laitières, s'est réuni le 21 juin 2016, sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Conjoncture et situation des marchés

Lait de vache conventionnel : la collecte mondiale continue d'augmenter malgré le repli observé dans certains pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine). La forte croissance de la collecte en Europe du Nord donne quelques signes de ralentissement, mais les prix du lait payés aux producteurs poursuivent leur chute dans l'Union européenne. La France affiche toutefois des cours plus élevés par rapport à ses voisins européens, autour de 280 €/1000l pour le lait standard, soit environ 300 €/1000l payés au producteur.

Les achats chinois de poudre sont retombés au niveau de 2015 et les importations d'autres pays d'Asie sont également en repli. À l'inverse, les échanges de beurre et de fromage sont en croissance.

Les prix des produits industriels (beurre, poudre de lait écrémé et poudre grasse) sur le marché mondial se sont raffermis depuis début mai. *A contrario*, les prix sortie industrie des produits de grande consommation (lait liquide, crème, yaourts, desserts lactés, fromages, beurre conditionné) sont en repli depuis le début de l'année en France.

Lait de vache bio : La collecte de lait bio continue de progresser, soutenue par des prix plus rémunérateurs payés aux producteurs. Les fabrications de produits laitiers bio (fromages, yaourts, crèmes dessert...) se développent, dans un contexte de consommation dynamique.

Les conversions en production bio se sont multipliées ces dernières années (50 en 2014, 145 en 2015 et 525 au premier trimestre 2016). La production française de lait bio pourrait ainsi augmenter notablement d'ici la fin 2017.

Lait de chèvre : on observe sur les trois premiers mois de l'année une progression soutenue de la collecte (+ 5 %) et une forte augmentation des fabrications de bâchettes, spécialement en mars. Parallèlement, les prix payés aux producteurs en Espagne s'effondrent, ce qui pourrait conduire à des importations plus fortes qu'à l'accoutumée.

Lait de brebis : la collecte s'est stabilisée en mars dernier, après une hausse significative en février. Les fabrications de produits ultra-frais à base de lait de brebis progressent depuis deux ans. La production de Roquefort et d'Ossau-Iraty est également en hausse depuis le début de l'année.

Appui aux exportateurs : la réglementation change en Chine, en Corée du Sud et au Brésil

La réglementation applicable aux exportateurs a été modifiée dans plusieurs pays :

- de nouvelles règles entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2016 pour exporter de la poudre de lait infantile vers la **Chine**.

- la **Corée du Sud** rend obligatoire l'enregistrement des établissements exportateurs à partir du 4 août 2016. 206 établissements ont été proposés à l'enregistrement sur la base de leur antériorité d'exportation. Les autres entreprises intéressées doivent s'enregistrer au plus vite

- 95 établissements supplémentaires sont autorisés à exporter au **Brésil**. Ce pays est en train de mettre en place une nouvelle procédure de soumission d'étiquettes commerciales.

Pour en savoir plus, retrouvez toutes nos actualités internationales sur <http://www.franceagrimer.fr/index.php/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs>

Intervention européenne: les opérateurs français privilégient le stockage public de poudre de lait écrémé

Face au maintien de l'embargo russe et à la dégradation de la situation du marché des produits laitiers, la Commission européenne a décidé, par étapes successives, de :

- maintenir le stockage privé de beurre,
- maintenir celui du lait écrémé en poudre en ouvrant un deuxième type de contrat d'une durée plus longue,
- restaurer un stockage privé de fromage,
- laisser ouverte l'intervention publique de lait écrémé en poudre et de beurre.

Le Conseil a par ailleurs décidé de doubler pour 2016 le contingent de lait écrémé en poudre pouvant être acheté au prix d'intervention en le portant à 218 000 tonnes. Ces mesures sont applicables jusqu'au 30 septembre 2016.

Le doublement des contingents s'est toutefois avéré insuffisant puisque le 24 mai dernier, le nouveau plafond a été atteint. Dans l'attente d'une nouvelle augmentation du plafond annoncée par le Commissaire européen à l'agriculture, des adjudications ont été mises en œuvre par la Commission européenne les 7 et 21 juin, à titre transitoire.

En France, les opérateurs ont surtout eu recours au stockage public de poudre de lait écrémé, à la différence d'autres pays qui ont privilégié le stockage privé (poudre de lait et beurre aux Pays-Bas, fromage en Italie...). Au niveau européen, l'intervention publique de lait écrémé en poudre concerne 40 280 tonnes en 2015 et 282 000 tonnes depuis le début de l'année 2016. Avec 54 191 tonnes, la France est la troisième utilisatrice de ce dispositif après la Belgique (59 824 tonnes) et l'Allemagne (58 661 tonnes).

Réponse à la crise laitière : la France poursuit ses démarches au plan européen pour obtenir des avancées au Conseil Agriculture

Le représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a rappelé au conseil spécialisé les avancées négociées par Stéphane Le Foll, Ministre en charge de l'agriculture, pour permettre d'endiguer la crise laitière.

Dans la perspective du Conseil des Ministres de l'agriculture des 27 et 28 juin prochains à Luxembourg, Stéphane Le Foll a scellé le 9 juin dernier à Varsovie une position commune entre la Pologne, l'Allemagne et la France portant sur les mesures à déclencher au niveau européen pour répondre à la situation dégradée de plusieurs marchés agricoles, et particulièrement du marché laitier. Les trois pays se sont notamment accordés sur la nécessité de mettre en place une incitation financière européenne pour encourager la réduction volontaire de la production laitière rendue possible par l'activation, suite au Conseil des ministres du mois de mars, de l'article 222 de l'OCM unique. Sur la base de cette position commune, le Ministre poursuit par ailleurs ses efforts diplomatiques auprès des autres États Membres en vue de cette réunion du Conseil des 27 et 28 juin.

Le document proposant des pistes pour la PAC d'après 2020, que la France a mis sur la table lors du Conseil informel des ministres de l'agriculture à Amsterdam des 30 et 31 mai derniers, a également fait l'objet d'une présentation. L'idée du développement d'un axe spécifique portant sur la résilience du secteur face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques a notamment été soulignée, en complément des outils classiques comme les paiements directs et les mesures de marché.

Étude FranceAgriMer sur la transformation laitière et ses évolutions depuis 2008

FranceAgriMer a présenté au conseil une étude sur la transformation laitière en 2014 et les restructurations intervenues depuis 2008 dans ce secteur. Ce travail permet d'analyser, à l'échelle nationale et par bassin, les capacités industrielles et la taille des outils de transformation pour l'ensemble des segments : lait de consommation, fromages blancs et petits suisses, yaourts et laits fermentés, desserts lactés frais, beurre, crème fraîche et longue conservation, fromages frais, fromages à pâte molle, à pâtes pressés cuites, à pâtes pressées non cuites, poudre grasse, poudre de lait écrémé, poudre de lactosérum. Elle met en exergue les entreprises « leader » pour chacun de ces secteurs, permettant ainsi à chacun de se situer et d'évaluer sa propre stratégie.

Étude IDELE « investissement et productivité du travail en élevage laitier »

L'Institut de l'élevage a présenté au conseil une étude sur l'investissement et la productivité du travail, qui constate certains surcoûts au stade de la production : investissements de mécanisation parfois trop importants ou mauvaise adéquation entre les investissements et les volumes produits.

La structure particulière du coût alimentaire des vaches laitières, qui découle de ces choix stratégiques n'est pas favorable à la production française quand le prix de l'aliment acheté est à la baisse, alors que celui des tracteurs et matériels nécessaires à la production est toujours en hausse.

Étude sur la dynamique des AOP laitières et les conditions du succès

Cette étude financée par FranceAgriMer et réalisée par le cabinet Gressard, se fonde sur l'analyse de la situation de dix AOP : Comté, Reblochon, Bleu d'Auvergne, Cantal, Saint-Nectaire, Roquefort, Ossau-Iraty, Sainte-Maure de Touraine, Crottin de Chavignol et Camembert de Normandie. Les AOP laitières connaissent une grande diversité de situations et d'évolutions. Pour quelles raisons ? Quelles solutions permettraient de favoriser la réussite de ces démarches ?

Il ressort en particulier de l'étude qu'une AOP ne peut créer une bonne dynamique que sur la base d'un projet stratégique clair et partagé.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 21 juin 2016 :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-lait>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr